

Avis adopté

Séance plénière du 11 février 2025

Faire de la troisième conférence des Nations unies sur l’Océan une étape déterminante pour la protection de l’Océan

CFE-CGC

La plénière de ce jour nous permet d’aborder un enjeu fondamental : la protection de notre océan, bien commun de l’humanité qui régule notre climat, nourrit nos populations et soutient l’économie mondiale.

L’urgence est là et il est plus que nécessaire de poser les fondations d’une gestion durable et équitable des ressources marines. C’est pourquoi notre groupe s’associe pleinement aux préconisations de cet avis. Nous devons ratifier et mettre en œuvre rapidement les traités internationaux clés tels que l’Accord sur la haute mer, le Traité contre la pollution plastique, l’interdiction des subventions à la pêche illicite. Tous ces engagements doivent devenir réalité pour assurer la préservation de la biodiversité marine et lutter contre l’exploitation irresponsable de l’océan.

Protéger l’Océan, c’est aussi accélérer la recherche et l’innovation. Les défis qui se dressent devant nous nécessitent des solutions scientifiques innovantes, des technologies adaptées et une coopération accrue entre les acteurs de la recherche, comme cela est rappelé dans cet avis.

Par ailleurs, il est nécessaire d’améliorer la gouvernance mondiale en la matière. En effet, constat est fait que trop d’initiatives se chevauchent et trop de responsabilités sont fragmentées entre différentes organisations.

La Conférence des Nations Unies sur l’Océan doit être un moment clé pour poser les bases d’une gouvernance plus efficace, plus lisible, plus réactive. Dans cette dynamique, la France, puissance maritime mondiale, a un rôle majeur à jouer.

Comme le rappelle cet avis, nous sommes en mesure d’impulser des réformes ambitieuses au sein des instances internationales et de mobiliser nos partenaires pour construire un cadre commun de gestion et de protection de l’océan.

Enfin, il est impératif de réorienter les financements vers des initiatives durables. La finance bleue doit devenir un pilier central de nos politiques environnementales.

Ainsi, investissons massivement dans la protection de la biodiversité marine, la pêche durable, la lutte contre la pollution et le développement d'une économie maritime respectueuse des écosystèmes.

La CFE-CGC a voté en faveur cet avis.